

Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les évenemens es plus considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques Amsterdam, 1721

II. L'Ordre De La Sainte Ampoule En France.

urn:nbn:de:hbz:466:1-49510

II.

L'ORDRE DE LA SAINTE AMPOULE

En France.

E que nous avons dit de cet Ordre dans le I. Tome de cet Ouvrage *, paroît suffilant pour le rendre au moins fort suspect. Cependant, comme il est juste d'examiner les preuves que raportent en sa faveur ceux qui veulent en établir la verité: voici celles que Favin allegue dans son Histoire de Navarre, en parlant du Sacre de Louis XIII. Ce sont trois Actes, le premier du 8. Octobre 1610. par lequel Thomas de Cauchon & de Neuflize, Chevalier, Seigneur Châtelain dudit Neuflize, & Baron de Chamlats, est reçu par le Bailli du Monastere de St. Remi, en vertu de la Commission qui lui avoit été donnée par le Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims & Abbé de ce Monastere, à faire foi & hommage de la Baronie de Terrier, qui lui donne droit de se dire premier Vassal, Baron & Chevalier de St. Remi, & de porter le premier baton du Dais, sous lequel on porte de l'Eglile de St. Remi en celle de Notre-Dame la Sainte Ampoule, dans laquelle est conservée l'huile facrée dont les Rois Très-Chrêtiens sont oints le jour de leur Sacre. Le second Acte est du 17. Octobre, jour du Sacre de Louis XIII. par l'equel il paroît que le Grand-Prieur de ce Monastere

* Page 175. & 176.

101-

'est

oix eli-

ce, de

lié

tre

nt-

if-

ils

du

ul

de

It,

rs

de

in

ce

te

es

1-

u

1-

25

ıt

t

nastere avoit pris la Sainte Ampoule de dessus l'Autel, & l'avoit portée sous un Dais que portoient Thomas de Cauchon de Neuflize, Chevalier, Seigneur Châtelain de ce lieu, Baron des Baronies de Terrier & Chamlats; Raoul de la Fontaine, Ecuyer, Seigneur & Baron de Bellestre; & Jaques de Haudresson, Ecuyer, Seigneur & Baron de Louvercy, tous trois Barons-Chevaliers de la Sainte Ampoule de S. Remi; & en l'absence du quarrième Baron Chevalier, René Bourgeois, Bailli de l'Archevêché de Reims, & de l'Abbaye de S. Remi. Enfin le troisième Acte est du lendemain 18. Octobre, par lequel il paroît que ces trois Barons Chevaliers de la Ste. Ampoule ont porté le jour précedent le Dais, revêtus chacun d'un manteau de taffetas noir, au côté duquel étoit attachée la Croix de leur Ordre, brodée d'or & d'argent, & que le Grand-Prieur leur avoit mis au cou une Croix d'argent, attachée à un ruban noir; qu'ils avoient accompagné le Grand Prieur jusques dans l'Eglise de Notre Dame; & après la Céremonie du Sacre l'avoient reconduit de même dans l'Eglise de S. Remi. Mais, demande le P. Heliot, qui a pris foin d'examiner cette matiere, comment accorder la vérité de ces Actes avec ceque dit le Ceremonial de France? où, dans ce qui s'est fait dans le Sacre de Louis XIII. il est marqué positivement, que les quatre bâtons du Dais sous lequel étoit le Grand Prieur de S. Remi avec la Ste. Ampoule, étoient portez par quatre Religieux de cette Abbaye, revêtus d'Aubes, ce qui a toûjours été pratiquéaux Sacres

DES CHEVALIERS. 33%

des Rois de France, depuis Louis VII. dit le Jeune, qui ayant prescrit l'an 1179. l'ordre que l'on observeroit au Sacre & Couronnement de ces Princes, ordonna qu'entre Prime & Tierce, * les Moines de St. Remi viendroient en procession avec la Sainte Ampoule, laquelle seroit portée par l'Abbé sous un Dais, dont les quatre bâtons seroient soutenus par quatre Religieux revêtus d'Aubes. C'est ce que l'on trouve encore dans l'ordre qui fut observé au Sacre de Louis VIII. qui commença à regner l'an 1223. où on lit ces paroles: Inter Primam & Tertiam debet Abbas S. Remigii Remensis processionaliter cum crucibus & cereis deferre reverendissimè Sacrosanetam Ampullam sub Cortica serica, quatuor perticis à quatuor Monachis albis indutis sublevata. La même chose a été ordonnée aux Sacres de S. Louis l'an 1226. & de tous ses Successeurs jusqu'à Louis XIV. Ainsi, s'il est vrai que les Barons de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louvercy soient Chevaliers de la Sainte Ampoule, & ayent droit de foutenir le Dais sous lequel est celui qui la porte, il y a bien de l'aparence que l'on n'a pas grand égard en France à cette Chevalerie, puilque le Ceremonial n'en fait aucune mention, & pour leur origine qu'ils font remonter julques au tems de Clovis I. elle est certainement chimerique.

Peut-être même l'Histoire de la Ste. Ampoule n'est-elle pas plus certaine. Car quoi-que l'on conserve à Reims une petite Phiole rem-

* Ce sont des Parties de l'Office Divin, ainsi nommées de l'heure à laquelle on les récite.

us

ue,

11 ,

S;

82

1,

us

11-

10

le

S.

e-

29

10

1-

40

e

plie d'une liqueur rougeatre, que j'ai vu, & qui fert au Sacre des Rois de France, il ne s'ensuit pas pour cela que cette Phiole ait été miraculeusement aportée du Ciel. C'est pourquoi, puisque l'occasion s'en presente, je raporterai ici ce qu'un favant Academicien de Paris a écrit depuis peu sur ce sujet. Je le tire des Mémoires de Litterature de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. L'Auteur de cette Differtation, après avoir raporté les témoignages de Matthieu Paris, de Hincmarc, Archevêque de Reims, d'Aimoin, Moine de Fleury, de Flodoard, Chanoine de Reims, & de Guillaume le Breton, Moine de S. Denis, pour faire voir que l'Histoire de la Ste. Ampoule est une de ces veritez de tradition, qui passent sans s'alterer de generation en generation & de fiécle en siécle, & qui se conservent dans les Nations par leur propre ulage, & même sans le secours des Livres & des Monumens Historiques, ne dissimule point les objections des Critiques sur cet événement miraculeux, & le fait même d'une maniere à rendre la verité du miracle fort suspecte. Voici ses propres paroles.

Il est à la verité un peu surprenant, disent nos Critiques, qu'un Miracle aussi éclatant, qu'un fait de cette importance, & aussi glorieux pour toute notre Nation, & qu'on dit s'être passé à la vuë de plus de trois mille personnes, soit cependant demeuré enseveli dans un prosond silence pendant près de quatre siecles, & que Hincmarc soit le premier qui ait, pour ainsi dire, ressuscité cette Histoire trois cens soixante ans après le Baptême de Clovis, sans qu'aucun

Auteur Contemporain en ait laissé la moindre trace dans les Ecrits, & sans qu'aucun de nos Rois de la premiere Race ait jamais joui de ce rare privilege. Siquelcun, continuent nos Critiques, devoit faire mention de ce Miracle, ce devoit être S. Remi lui-même, qui en avoit été l'instrument & le Ministre. Ce devoit être Avitus Evêque de Vienne, qui avoit écrit à Clovis pour le feliciter sur son Bâteme. Ce devoit être enfin ou Gregoire de Tours ou Nicetius Evêque de Treves qui vivoient sous le régne des Petits-Enfans de Clovis, qui ont toujours parlé de ce Bâteme, sans faire aucune mention de la Ste. Ampoule. Nous avons, disent-ils, plufieurs Epîtres de S. Remi, dans lesquelles ce Prélat garde un profond filence au fujet de ce Miracle. Avitus Evêque de Vienne, Auteur Contemporain, n'est pas plus exact à nous instruire de ce fait merveilleux, quoique-nous ayons de lui une grande Lettre à Clovis où il le felicite sur son Bâteme. Gregoire de Tours, qu'on peut appeler en quelque maniere le Thaumaturge de la France, par le soin qu'il a pris de recuellir dans les ouvrages tous les Miracles de ion tems, ne dit pas un mot de celui de la Ste. Ampoule, quoiqu'il nous ait donné une Relation assez ample des motifs de la Conversion de Clovis, & des Ceremonies qui se passerent à son Bâteme.

Il faut même observer que cet Historien reconnoit qu'il avoit vu l'ancienne Histoire de la vie de S. Remi, est enim, ajoute-t-il, Liber vitae ejus qui eum narrat mortuum suscitasse; & il est assez vraisemblable que Gregoire de Fours n'au-Tome IV.

en-

mi-10i,

erai

crit

In-

ette

na-

vê-, de

ime

oir

de 'al-

cle

ons

urs

ne

me

ort

int

it,

ux

re

25,

0-

11-

te

In

U-

ue

roit pas oublié le Miracle de la Ste. Ampoule, s'il l'avoit trouvé dans cet ancien Manuscrit, lui sur tout à qui nos Critiques reprochent que l'empressement d'écrire des Miracles le détournoit souvent du fil de sa Narration, pour courir, indisseremment, après le premier prodige, qui n'a souvent d'autre autorité que celle qu'il

tire d'une vaine credulité populaire.

Passons à Nicetius Evêque de Treves, autre Auteur qu'on peut dire contemporain, & qui traite pareillement du Bâteme de Clovis, lans cependant dire un seul mot du Miracle de la Ste. Ampoule. Nicetius entreprend dans cette Lettre d'autoriser les Dogmes de la Religion Orthodoxe contre la Secte des Ariens par les miracles éclatans des Evêques Catholiques. Ce Prélat renvoye les Ariens au Tombeau de St. Martin, où, dit-il, les Aveugles recouvrent la vuë, les sourds l'ouïe & les muets l'ulage de la parole. Il parle enfuite des Miracles qu'on a vu faire à S. Germain, à S. Hilaire & à S. Loup. De-là il passe à ceux que Dieu avoit operez par S. Remi. N'étoit-ce pas, disent nos Critiques, l'endroit naturel de faire valoir celui de la Ste. Ampoule, fait sur tout en faveur d'un Prince Ayeul de la Reine à laquelle il écri-Telles sont à peu près les objections que I'on fait contre la Ste. Ampoule, auxquelles, dit notre Auteur, il faut tâcher de répondre. On jugera fi les réponses détruisent solidement les difficultez.

On ne peut disconvenir, dit-il, que la Critique ne soit d'un grand usage dans les Sciences, & sur tout dans celle des saits & dans l'Histoi-

re. C'est un slambeau qui porte sa lumiere jusqu'aux endroits les plus obscurs de l'Antiquité; on sait combien il y saut d'érudition, de sagacité & de sens; mais il n'y saut pas moins, si j'ose le dire, de bonne soi. Sans cette qualité, souvent rare parmi les Critiques, on peut dire que ce slambeau se change en un Ardent qui ne sert qu'à égarer; & que c'est une arme dangereuse qui n'est propre qu'à offenser, en un mot c'est une Art & une Science qui degenere souvent en pure chicane & en sausse substilité. Après ce préambule, voici comme il entre en matiere.

Il s'en faut bien, dit-il, que l'argument negatif, que la Critique employe ici contre le Miracle de la Ste. Ampoule ne forme une démonttration Historique. Par exemple nos Critiques prétendent que S. Remi n'a point parlé du Miracle de la St. Ampoule dans ses Lettres; cela est vrai, austi n'y en étoit-il pas question. Mais ce n'est pas le seul ouvrage de ce Saint Prélat. Flodoard, dans son Histoire de l'Eglise de Reims, imprimée par les soins du P. Sirmond, nous a conservé son Testament, où ce S. Prélat, parlant de Clovis, dit expressément: Quem in Regia Majestatis culmen perpetuo duraturum elegi, baptifavi, de sacro fonte suscepi, donoque septiformis spiritus confignavi, & per ejusdem S. spiritus facri Chrismatis unctionem ordinavi in Regem. Voilà le Sacre de Clovis nettement diftingé de son Batême, & ce Sacre s'est fait, dit S. Remi, avec une huile facrée du même Saint Esprit. Mais cela prouve-t-il que cette huile Jacrée fût venuë du Ciel ?

Y 2

Le

ile,

rit,

que

ur-

ou-

ge, u'il

itre

qui

e la

ette

101

les Ce

St.

it la

de

'on

L S.

voit

nos

ce-

eur

CIL

que

les,

On

les

Cri-

es,

re:

Le même Flodoard, continue notre Academicien, nous a conservé dans son Livre 2. C. 19. un Acte de Louis le Debonnaire, sous letitre de Ludovici Pii Praceptum, où ce Prince, parlant de Clovis, s'exprime en ces termes: sed & ipse Rex nobilissimus ad Regiam potestatem perungi Dei Clementia dignus inventus fuit. Mais cela dit-il que l'Huile de son Sacre ait été miraculeusement envoyée de Dieu?

Nous ne voyons point, disent nos Critiques, qu'aucun des Successeurs du grand Clovis dans la premiere Race ait été sacré. C'est aparemment, dit notre Academicien, qu'ils ne le veulent point voir. Guillaume le Breton, qui étoit plus près qu'eux de ces tems, dit expressément, en parlant de Clovis,

Post ipsum Reges Francorum, ad sceptra vocati, Quando coronantur oleo sacrantur eodem.

Et Yves de Chartres, qui vivoit au commencement du XII. Siécle, dans son Epitre 1891 raporte que Charibert & Gontran, petit-fils de Clovis, furent sacrez par les Evêques de leurs Royaumes: Isti Reges à Sacerdotibus Provinciarum quas regebant sublimati sunt & sacrati. Ce qui fait voir clairement, dit notre Auteur, que depuis le Batême de Clovis, & dès les commencemens de notre Monarchie, nos Rois changerent leur inauguration, qui se faisoit d'une maniere tonte Militaire, dans le Sacre & le Couronnement qu'ils recevoient par les mains des principaux Evêques de leurs Etats. Mais que

que ces Princes fussent sacrez, & qu'ils le sussent de la même huile que Clovis, cela prouve-t-il que cette huile sut aportée du Ciel au bec

d'une Colombe ?

ade

. C.

eti-

ice.

fed

per-

Mais

mi-

lues,

dans

·em·

veu-

Scoit

lent,

ati,

nen-

189.

Is de

eurs

icia-

Ce

que

om-

Rois

d'u-

& le

ains

VIais

que

Notre savant Academicien, passant ensuite à l'objection tirée du filence d'Avitus, Evêque de Vienne, dit que la lecture seule de cette Lettre la détruit absolument. Voici comme il parle. On est surpris, dit-on, qu'un Evêque qui écrit une grande Lettre à Clovis, exprès pour le feliciter fur son Bâteme, ne dise pas cependant un mot d'un Miracle auffi celebre que celui de la Ste. Ampoule. Mais comment voudroit-on, répond-il, que ce Prélat en ait parlé, puisque, à la vérité, il avoit bien apris que ce Bâteme le devoit faire la nuit de Noël, mais il n'avoit pas encore reçu des nouvelles qu'il le fût fait: Et par conlequent il ne pouvoit pas être instruit de ce qui s'étoit passé dans cette auguste ceremonie, sur tout eu égard à la distance des lieux & à l'éloignement qui se trouvoit de la Ville de Vienne à celle de Reims. Il ne faut, dit il, pour cela, que faire attention aux termes de la Lettre: Ut ante Baptismum vestrum nuntius perveniret, unde nos post hanc expectationem securos, nex sacra nempe Dominica Nativitatis reperit. La Fête de Noël le trouva plein de joye & de confiance dans l'attente de ce Bâtême qui se devoit faire, & l'impatience de congratuler Clovis fur une Conversion si importante à toutes les Gaules, lui fit écrire à ce Prince sur son Bâteme avant même qu'il eût apris qu'il s'étoit accompli. On convient qu'il n'étoit pas question dans cette Lettre du miracle Y 3

la Ste. Ampoule, puis qu'Avitus n'en savoitencore rien. Mais quelle aparence qu'ayant écrit d'avance à Clovis pour le feliciter sur son Bâtême sutur, il ne lui eût pas écrit après la nouvelle de la Ceremonie achevée, sur tout s'il eût été informé qu'il se sût fait un si grand Miracle à cette occasion? Ainsi le silence d'Avitus est toujours un Argument negatif contre ce Miracle.

Mais que répondre, dit notre Auteur, au silence de Grégoire de Tours, ce premier Historien de la France, & ce zelé Chroniqueur de Miracles? Il répond que les Centuriateurs de Magdebourg, Cent. 6. ch. 6. ont aparemment vu un Exemplaire de Gregoire de Tours, où cet événement est raporté; car voilà, ditil, en quels termes ces Auteurs, tout Heretiques qu'ils sont, s'en expliquent: Porrà interalios ritus etiam Chrisma addiderant, namubi Remigius Chlodovaum Regem baptisasset, non adfuit Chrisma (fortè quia non suit necessarium) sed ait Gregorius suronensis & Henricus & Fordiensis columbam ore attulisse vas Chrismate plenum.

Mais, continue l'Abbé de Vertot, quand même Gregoire de Tours n'en auroit pas parlé, feroit-ce une preuve demonstrative que son silence contre la verité d'un fait si celebre dans notre Nation? Cet Auteur a-t-il parlé de la Loi Salique? A-t-il fait plus mention du premier Concile d'Orleans, où les Peres apellent Clovis le Fils de l'Eglise Catholique & leur Seigneur? S'inscrira-t-on en faux contre les Actes & les Canons de ce Concile auquel 34. Evêques ont souscrit, parce que Gregoire de Tours n'en a

DES CHEVALIERS. pas parlé? Il femble, ajoute til, qu'on peut dire avec quelque justice, que la pratique conftante de nos Ulages depuis tant de siécles, soit dans la Succession de nos Rois, ou dans les ceremonies de leur Sacre, doit être confiderée comme un Livre bien authentique, contre lequel le filence & l'oubli de quelques Chroniqueurs particuliers ne doit jamais preicrire. Qu'il me loit permis de répondre, avec tout le respect que je dois à ce savant Abbé, qu'un ulage constant ne fait rien pour accrediter une Erreur populaire, & que plus elle est vieille, plus elle est sujette à caution. Une telle antiquité est elle-même une antiquité d'erreur. Il détaille ensuite les caules différentes qui peuvent contribuer à la supression d'un fait particulier. Quelquefois, dit-il, cet évenement a été suprimé par des Copistes, ou ignorans ou mal-intentionnez. Dans une autre occasion l'Au-

teur l'a suprimé lui-même, ou parce qu'il peut en avoir traité exprès dans un autre Ouvrage particulier, qui aura péri par l'injure du tems, ou des Auteurs contemporains qu'il n'aura pas voulu paroître avoir copiez, & qui auront eu depuis la même destinée. D'ailleurs il le pourroit fort bien faire que les Eglises de S. Martin de Tours & celle de Reims étant en quelque concurrence en ces tems-là, Gregoire auroit palsé sous silence le miracle de la Ste. Ampoule, pour ne pas donner un nouvel avantage à celle de Reims, qui prétendoit, quoi-qu'à tort, en vertu du Bâteme de Clovis, & d'une Bulle du Pape Hormisdas, certaine Primatie lur toutes les Eglise des Gaules, ce qui ne se pouvoit faire

ten-

écrit

Bâ-

nou-

s'il

Mi-

vitus

e ce

, au

Hil-

ueur

eurs

rem-

urs,

dit-

reti-

inter

i Re.

ad-

fed

en fis

and

lé,

1 11-

ans

Loi

nier

OVIS

ur?

les

ont

na

pas

faire qu'au préjudice des Metropoles, & sur tout de celle de Tours, qui étoit alors la plus celebre de la France, par les miracles continuels qui se faisoient au Tombeau de S. Martin. Mais l'Abbé de Vertot ignore-t-il que l'Eglise de Tours est aussi Depositaire d'une Ampoule, qui servit au Sacre de Henri IV. celebré à Chartres par l'Evêque Diocesain? Et si cela est, quel avantage Gregoire auroit-il donné à l'Eglise de Reims sur celle de Tours en parlant de la Ste. Ampoule? C'étoit au contraire le moyen de faire valoir celle qui se gardoit dans son Eglise, suposé qu'elle y sût dès-lors; & s'il n'a parlé ni de l'une ni de l'autre, c'est une marque qu'il

ne les connoissoit pas.

Quant à Nicetius Evêque de Treves, l'objection tirée de son silence auroit quelque force, dit notre Auteur, si ce Prelat, en parlant des Miracles operez par les SS. Evêques qu'il nomme, en avoit décrit quelcun en particulier, & qu'il eût suprimé celui de la Ste, Ampoule. Mais ou a pu remarquer qu'il ne parle qu'en general, sans entrer dans aucun détail; & sans specifier aucun Miracle, il cite simplement S. Germain, S. Hilaire, & S. Loup comme de grands hommes & de saints personnages dont Dieu a confirmé la doctrine par des miracles éclatans. Il passe de là à S. Remi & à S. Médard, auxquels il attribuë la même grace; & bien loin qu'on puisse tirer de ce passage aucune induction qui nous puisse nuire, il dit au contraire que S. Remi a été puissant en paroles, & en œuvres, & que Dieu a opéré un nombre infini de miracles par son Ministere.

11

Il ajoute, qu'on ne peut sans injustiee se servir du filence des Auteurs, qui ont precedé Hinemare, pour décrier le miracle de la Ste. Ampoule, pendant qu'on ne veut pas faire attention au même silence qu'ont gardé les Historiens contemporains, & posterieurs à Hincmarc, dont aucun n'a réclamé contre un fait si lurprenant; quoi-que plufieurs Prélats, comme Yves de Chartres & Imbert Archevêque de Sens, avent eu des demêlez avec l'Eglile de Reims au fujet du Sacre de nos Rois, & qu'ils ayent eu un interêt particulier de ne pas fouffrir qu'on publiat un aufli grand miracle lans des titres légitimes, & dont les Archevêques de Reimsauroient pu tirer dans la fuite un nouvel avantage contre les autres Métropolitains de la France, qu'il vouloient exclure de la fonction de facrer nos Rois.

Il avouë ensuite, que si quelque chose pouvoit le faire douter d'un miracle aussi éclatant
que celui de la Ste. Ampoule, & d'un fait aussi
honorable pour la Nation Françoise, & si plein
de gloire & de préeminence pour ses Rois, ce
seroit moins l'Argument negatif auquel il n'est
pas impossible de répondre, que l'Histoire même de Hincmarc, où ce Miracle est raporté,
& dans laquelle on trouve plusieurs faits suposez, & la Fable jointe à tous momens avec la
vérité. Hincmarc y entasse prodige sur prodige,
en sorte qu'il semble l'avoir voulu emporter sur
l'Archevêque Turpin, le plus fabuleux & le plus
déterminé de nos vieux Romanciers.

Et pour prouver ce qu'il avance, il raporte que Hincmarc, non content de faire fortir les

Fran-

out

ele-

iels

lais

de

qui

ar-

uel

e de

Ste.

de

ife, rlé

u'il

ec-

ce,

des

m-

&

lais

ral,

ier

in,

m-

PIIO

11

els

on

qui

S.

es,

ra-

11

François, comme les Romains, des cendres de l'ancienne Troye, il marque exactement leur route, il les suit pas à pas, il les conduit par les Palus Méotides pour les faire arriver dans les Gaules, comme si lui-même les avoit accompagnez depuis le Scamandre jusques sur les bords du Rhin. Il ajoute, qué, comme S. Remi est le principal Heros de son Histoire, tout devient prodige en faveur de ce S. Prélat, fit tota fabula Cœlum. Est-il question de cathechiser Clovis la nuit, veille de son Bâtême? le Ciel, dit notre Historien, répand une lumiere éclatante qui fait de cette nuit le plus beau jour du monde. Repente lux tam copiosa totam replevit Ecclesium, ut claritatem solis evinceret. Le Miracle ne s'arrête pas-là, si l'on en croit Hincmarc; toute cette lumiere se réunit ensuite sur la personne du S. Prélat, & s'y attacha d'une maniere qu'il devint, pour ainsi dire, comme un slambeau vivant qui éclairoit toute sa maison malgréles tenebres de la nuit. Tantaque claritatis gloria Pontificem sanctum fulgor luminis perfudit, ut splendor ex eo procedens plus conspicuam domum in qua sedebant reddiderit, quam lucernarum lumina ibidem lucentia.

Mais que dirons-nous de ce flacon merveilleux rempli d'un vin excellent, & dont Hincmarc prétend que S. Remi fit present à Clovis, pour lui servir dans ses Expeditions Militaires? Le vin dont cet admirable flacon étoit rempli, nouvelle espece de Barometre; baissoit si le succès des armes ne devoit pas répondre aux desseins du Prince; & au contraire ce flacon avoit le rare privilege de ne jamais tarir, quand

le Ciel aprouvoit ses projets, quoi-que Clovis, la famille Royale, & même toute son Armée en bût abondamment.

Je fai, continuë l'Abbé de Vertot, le fincere respect que l'on doit aux véritables miracles: ce sont des ouvrages de la Toute-puissance de Dieu qui s'en lert pour manifester son amour ou sa justice envers les hommes. Je suis même trèspersuadé de la Maxime de S. Augustin, qu'il vaut louvent mieux croire qu'il est beaucoup de choles au dessus de nos connoissances, que de décider temérairement sur la fausseté des miracles. Mais, après tout, quelque lage que soit cette Maxime, elle doit avoir les bornes; & l'on peut dire que de pareils contes, tels que les raporte Hincmarc, sont bien indignes du nom de Miracles & de la gravité de l'Histoire. Clovis étoit un assez grand Roi, & Saint Remi un assez grand Saint, pour n'avoir pas besoin qu'on entreprit de rehausser leur gloire par de femblables prestiges inconnus à tous les Historiens de ces tems-là, & si peu vraisemblables, qu'aucuns Historiens des Siécles fuivans n'ont olé les adopter, ni en feindre de pareils, fi l'on en excepte l'Auteur du Roman de Huon de Bordeaux, qui donne au Roi Oberon un hanap merveilleux qui se trouvoit toujours plein d'un vin admirable pour ceux qui étoient en état de grace, mais qui demeuroit vuide & à sec, quand on le presentoit pour en boire étant en péché mortel.

Or que peut vouloir l'Abbé de Vertot, en exagerant ainsi le ridicule des prétendus miracles raportez par Hincmarc, si ce n'est que celui

de

ur

ar

IIS

nds

est

nt

is

oui

e.

,

r-

ie

il

u

25

t

13

celui de la Ste. Ampoule n'est pas plus vrai, se trouvant, comme il dit, en si mauvaise compagnie ? C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, pour ne paroître pas combattre de front un évenement, qui, heureusement, ajoute-t-il, est passé jusqu'à nous par le dépôt fidele de la Tradition de nos ancêtres indépendamment de l'Histoire de Hincmarc, dont les Ecrits joints à cette même Tradition n'ont fait tout au plus qu'ajouter une voix au suffrage de la multitude. C'est un grand Art de combattre ainsi un fait, en même tems qu'on semble vouloir l'établir; il n'est pas donné à tout le monde d'en user avec tant d'adresse; & dans un pays où il seroit dangereux de s'élever contre certains Articles reçus, c'est tout ce que peut faire un homme d'esprit, qui est perfuadé que ce font des Fables.



or the straight and the state of the section of

sold in two is commonly for contribut